



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 6.3 (PEPUDU)

N° de la demande : 2011-0987
Demande : **Catégorie C, sous-catégorie 6.3 (PEPUDU)**
Produit : Produit de contrôle des insectes Success 480 SC Naturalyte
Numéro d'homologation : 26835
Matière active (m.a.) : Spinosad : 480 g/L
N° de document de l'ARLA : 2247865

Contexte

Le produit de contrôle des insectes Success 480 SC Naturalyte a été homologué le 2 mai 2001 pour lutter contre les insectes dans des cultures agricoles précises. Pour des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La demande vise à modifier l'homologation du produit de contrôle des insectes Success 480 SC Naturalyte pour inclure une allégation d'élimination des larves de la teigne du poireau sur les oignons verts, les poireaux, la ciboulette (feuilles fraîches), la ciboulette chinoise (feuilles fraîches), l'échalote (feuilles fraîches), l'ail des bois, les oignons à bottelet (oignons à bottelet de Beltsville), les oignons rocambole (fanés) et la ciboule (fanés). Ce produit doit être appliqué au maximum trois fois par an, à raison de 218 ml par hectare. Il doit y avoir un intervalle de 7 à 10 jours entre les applications et un délai d'attente de trois jours avant la récolte.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'est requise, car la formulation demeure inchangée.

Les personnes participant au mélange, au chargement ou à l'application du produit et les travailleurs qui pénètrent de nouveau sur les terrains traités une fois les applications terminées ne devraient pas être exposés à des risques inacceptables si le mode d'emploi figurant sur l'étiquette est respecté.

Les données sur les résidus présentées à l'appui de l'extension du profil d'emploi du produit aux oignons verts ont été examinées. Ces données provenaient d'essais contrôlés sur les résidus réalisés au Canada, dans le cadre desquels des oignons verts ont été traités avec du spinosad, puis récoltés selon le mode d'emploi de l'étiquette.

Dans le cas des demandes exigeant une évaluation sanitaire, il importe d'expliquer les raisons pour lesquelles il n'était pas nécessaire d'effectuer une évaluation toxicologique, une évaluation de l'exposition professionnelle ou fortuite ou une évaluation des résidus dans les cultures, si tel est le cas. Puisqu'une évaluation toxicologique n'est habituellement pas requise, veuillez inclure la déclaration suivante :

Limites maximales de résidus

La limite maximale de résidus (LMR) du spinosad sur les oignons verts est fondée sur la directive PRO2005-04 (Orientations concernant l'établissement de limites maximales de résidus de pesticides [LMR] à la lumière de données d'essais sur le terrain). D'après les données sur les résidus et la méthode statistique de détermination des LMR, la LMR visant les résidus de spinosad sur le sous-groupe de cultures 3-07B sera déterminée conformément aux indications du tableau 1.

Tableau 1. Résumé des données d'essais sur le terrain ayant servi à la détermination de la limite maximale de résidus (LMR) pour le spinosad.

Denrée	Méthode d'application/ Dose d'application totale (g de m.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		LMR actuellement établie (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			Min	Max		
Oignons verts	Application terrestre et foliaire généralisée/292-333	3-4	<0,04	<0,062	Aucun	0,10 pour les poireaux, les oignons verts, les fanes de ciboule, les feuilles d'échalotes, les feuilles fraîches de ciboulette, les feuilles fraîches de ciboulette chinoise, l'elegans hosta, les feuilles de fritillaire, les kurrats, l'ail penché, les oignons à botteler de Beltsville, les oignons frais, l'ail chinois, les fanes d'oignons rocambole et l'ail des bois.

Évaluation environnementale

Aucune donnée environnementale supplémentaire n'était requise pour évaluer le risque environnemental associé à l'utilisation de l'Entrust 80 W Naturalyte sur les oignons verts pour contrôler le thrips. Aucune évaluation environnementale n'est requise, car la dose, le nombre, la fréquence et la méthode d'application correspondent à ceux d'autres cultures indiquées sur l'étiquette, et le risque environnemental associé à l'utilisation proposée ne devrait pas dépasser le risque associé aux utilisations homologuées. L'étiquette du produit doit être modifiée pour inclure des mesures d'atténuation afin de diminuer l'exposition des organismes non ciblés.

Évaluation de la valeur

Dans le cadre de huit essais effectués dans l'est de l'Ontario entre 2004 et 2007, le produit de contrôle des insectes Success 480 SC Naturalyte ou le produit de contrôle des insectes Entrust 80 W Naturalyte a été utilisé et a contribué à éliminer les larves de la teigne du poireau sur les oignons verts, à raison d'une dose de 105 g de m.a./ha. Le produit doit être appliqué une semaine après le pic établi d'après les captures dans les pièges à phéromone. Le spinosad représente un nouveau mode d'action à utiliser contre la teigne du poireau qui contribuerait à la gestion de la résistance.

Conclusions

L'ARLA a examiné la demande en question et a jugé que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation du produit de contrôle des insectes Success 480 SC Naturalyte afin d'inclure une allégation d'élimination des larves de la teigne du poireau sur les oignons verts, les poireaux, la ciboulette (feuilles fraîches), la ciboulette chinoise (feuilles fraîches), l'échalote (feuilles fraîches), l'ail des bois, les oignons à bottelet (oignons à bottelet de Beltsville), les oignons rocambole (fanés) et la ciboule (fanés).

LMR

Après avoir examiné toutes les données disponibles, il a été déterminé qu'une LMR de 0,10 ppm pour les résidus de spinosad sur les denrées du sous-groupe des cultures 3-07B offre une protection adéquate contre les résidus de spinosad se trouvant dans et sur cette denrée en raison de la nouvelle utilisation. Les résidus de spinosad se trouvant sur ces cultures aux LMR établies ne poseront de risque inacceptable pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Référence

PMRA #	Reference
1924641	2010, Spinosad: Magnitude of the Residue on Green Onion, DACO: 7.4.1
1996608	2010, Value Summary Report - Entrust 80 W (spinosad) on green onion for the control of leek moth, DACO: 10.1
1996609	2010, Value summary tables - Entrust 80 W (spinosad) on green onion for the control of leek moth, DACO: 10.2.3.
1996610	Field trial reports - Entrust 80 W (spinosad) on green onion for the control of leek moth, DACO: 10.2.3.3
1996611	References - Entrust 80 W (spinosad) on green onion for the control of leek moth, DACO: 10.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.